

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20180307-D2018-12-DE
Date de télétransmission : 12/03/2018
Date de réception préfecture : 12/03/2018

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2018-12 en date du 07/03/2018 portant approbation d'une décision du Maire en vertu d'une délégation du Conseil Municipal :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 07 Mars 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 1^{er} mars 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Michel JACQUET, Christelle LATOUR, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Christine CASTANET, Jean-Claude LEBLOIS, Marc DUBREUIL.

Représentés :

Michel DUCHEZ procuration à Michel JACQUET,
Dominique GILLES procuration à Roger DESROCHE,
Sylvie ALAMARGOT procuration à Alain FAUCHER,
Thierry ARMAND procuration à Andrée HARGE.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	4	9	13	13	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 14/04/2015 portant délégations du Conseil Municipal au Maire,

Le Maire rend compte d'une décision prise en vertu d'une délégation que le Conseil Municipal lui a confiée,

- Signature du contrat de protection juridique « VILLASSUR » proposé par GROUPAMA pour un montant de 286,02 € TTC comprenant :

- o L'information juridique par téléphone,
- o L'assurance protection juridique,
- o La défense pénale des élus et des agents.

- Ce contrat prend effet au 1^{er} janvier 2018 et le montant des primes précisé ci-dessus est valable pour l'année 2018.

- Ce contrat est signé pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions du Maire.

A La Geneytouse, le 09 mars 2018

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 12 mars 2018.